



DECEMBRE 2003

# le Planitre

Journal d'information édité par BIEN VIVRE A L'HAUTIL

## s o m m a i r e

Edito, promenons-nous dans les bois ..

Dossier : Pour une meilleure qualité de vie

Hautil Météo

Pause littéraire

Le collectif pour la sécurité routière

Les sangliers de l'Hautil, un problème ?

Bon appétit ! le gâteau aux châtaignes

Les amis de nos jardins, protégeons les abeilles

Rentrée difficile pour nos collégiens

Réunion de quartier avec la Mairie

Le Poisson d'Avril

Une page d'histoire, les trous d'eau à l'Hautil

Brève

Horaires des bus desservant l'Hautil

Hautil Pratique

## Dossier : Pour une meilleure qualité de vie

Notre association lutte depuis de nombreuses années pour améliorer la qualité de vie de tous les l'Hautillois. Ce combat passe bien sûr par la défense de notre environnement mais aussi par tout ce qui peut aider à la vie quotidienne. Plus qu'un simple état des lieux, ce petit dossier évoque quelques idées sur lesquelles bâtir notre action : renouer avec le centre-ville, adopter quelques principes d'aménagements en terme d'équipements, de transport et de services. Et enfin favoriser d'avantage l'animation de quartier et les activités de loisirs. N'hésitez pas à nous soumettre vos suggestions.

Vous trouverez à l'intérieur de ce numéro une enquête qui permettra de mesurer les besoins de transports urbains.



## Stades et forêt interdits



Las des vandales et des sangliers, la municipalité projette l'établissement d'une clôture tout autour du parc des sports.

Après l'interdiction de pénétrer dans la forêt, après l'interdiction d'utiliser les stades hors cadre associatif, ce projet de clôture et d'exclusion contribue définitivement à faire de

l'Hautil un univers concentrationnaire en lieu et place de cet espace d'échange et de convivialité auquel ses habitants pouvaient espérer.

Bien Vivre à l'Hautil trouve ces interdictions parfaitement abusives et ne laissera pas faire sans qu'un assouplissement de ces règles ou que nos propositions d'aménagements alternatifs soient étudiées.

## Activités festives

Notre méchoui de rentrée a été un grand succès. Vous avez été plus de 80 personnes à nous rejoindre lors de cette journée ensoleillée au cours de laquelle nous avons partagé de bons moments.



Fin novembre, nous nous sommes retrouvés au chalet pour la soirée "Beaujolais nouveau". Autour du buffet campagnard, joie et bonne humeur ont été consommées sans modération !

Les photos de ces différentes festivités sont en ligne sur notre site internet.

## Edito, promenons nous dans les bois,

### ... quand (qui vous savez) n'y est pas !

Le massif de l'Hautil est recouvert à 90% d'une forêt, espace naturel protégé. Une grande part de l'espace est également constituée par des équipements publics : terrains de sport, stade, parc aux étoiles, ... Il est donc choquant pour notre association, pour tous les résidents du plateau, les amoureux de la nature, les habitants des 7 communes (sur 2 départements) se partageant cet espace, les promeneurs, ... de se voir interdire l'accès au poumon vert surplombant la vallée de la Seine. Cerise sur le gâteau : les équipements sportifs publics (financés par les triellois) seront fermés par une immense et coûteuse clôture et réservés aux seuls clubs !

L'idée de voir les policiers municipaux dresser des contraventions aux promeneurs en forêt de l'Hautil irrite fortement tous ceux qui pensent qu'ils seraient mieux employés à :

- Protéger les enfants contre les automobilistes en excès de vitesse aux abords de l'école maternelle et primaire de l'Hautil
- Empêcher les décharges sauvages d'ordures dans les 2 maisons abandonnées à la sortie de la rue des Frères Leiris (limite de Chanteloup) qui se sont transformées en cloaque peuplé de rats.
- Eviter que les véritables délinquants ne viennent brûler des véhicules volés en forêt
- Poursuivre les responsables des dégradations et des vols qui ont amené la municipalité à poser une ligne Maginot grillagée autour des équipements publics (coût prohibitif et efficacité douteuse face à des tenailles).

L'interdiction pure et simple de la forêt condamne, à terme, notre plateau à la désertification et tous les habitants au déménagement. Voulons nous vivre au milieu d'une zone interdite sans aucune commodité ni service tout en payant les mêmes impôts locaux que les autres Triellois ?

Merci donc à la municipalité de Triel de bien vouloir se concerter avec les habitants afin de trouver une solution intelligente et ambitieuse pour réhabiliter notre cadre de vie (qui fait partie du patrimoine de notre commune). De nombreuses pistes peuvent, et doivent, être explorées :

- Marquage et balisage des zones réellement dangereuses avec le soutien de l'IGC, de l'ONF et des services de l'état concernés.
- Réunion publique avec les habitants, les promeneurs, les associations et la municipalité pour trouver ensemble des solutions d'aménagement du plateau et de la forêt de l'Hautil.
- Protection des bâtiments seulement sur le Stade et le Parc aux étoiles en économisant plusieurs kilomètres de clôture.
- Faire payer les rares personnes qui tombent dans des trous de 50 ms de diamètre et obligent à engager des moyens lourds de secours (alors qu'une corde suffirait).

Pour conclure par une touche d'humour, nous avons appris que les studios DreamWorks avaient racheté les droits du film de S-F de 1956 " Planète Interdite ". Le tournage du remake sera réalisé par James Cameron et s'intitulera " L'Hautil, Forêt Interdite ". Il reste à distribuer les rôles à Triel : Robby le robot, le Dr. Morbius, Altaïra, le Commander Adams, ... à vous de choisir. Vous trouverez l'avant-projet de l'affiche du film à la fin de ce planitre. Nous vous souhaitons de bonne fêtes.

Lionel FREJAVILLE

## Dossier : Pour une meilleure qualité de vie

### Le bonheur est dans le pré

" Ah les hivers sont ici très froids, il y a même de la neige. " " Et si vous sortez en voiture, faites attention de ne pas glisser, la descente de la gueule rouge est très dangereuse. " " Si vous avez besoin de quelques outils n'hésitez pas à demander, car on est un peu loin de tout. " "Vous avez deux voitures, oui , parce que c'est obligatoire ici ". Le nouvel Hautillois qui se voit prodiguer moult conseils et avertissements commence par se demander dans quel trou perdu il a atterri. Attiré par la possibilité d'acquérir une maison avec pas mal de terrain à un prix raisonnable au milieu de la nature mais à seulement 30 kilomètres de Paris, il mesure rapidement les inconvénients d'un tel isolement. Le doute gagne son esprit et il s'imagine déjà transformé en ermite ou en parfait esthète. Esseulé au bout de son chemin dont les secours ignorent l'existence, oublié du



Triel-Info, oublié de Dieu puisque même le denier du culte dédaigne y arriver (ndlr comme par hasard, l'enveloppe tant inespérée arrive dans ma boîte à lettre au moment où j'écris ces lignes) il se demande comment vivre dans cette contrée perdue.

Mais un ange veille et si le nouveau venu sort un peu de sa tanière, il aura tôt fait de découvrir l'existence de notre association qui lutte depuis de nombreuses années pour améliorer la qualité de vie de tous les l'hautillois. Il s'agit d'abord, pour un quartier isolé comme le nôtre, de renouer avec le centre-

ville, puis d'adopter quelques principes d'aménagements en terme d'équipements, de services, de transport, tout en préservant l'environnement. Et enfin il faut favoriser d'avantage l'animation de quartier. Ce petit dossier fait le point sur la réalité de la situation telle que nous la percevons aujourd'hui tout en esquisant quelques projets pour l'avenir.

### Renouer avec le centre-ville

Le cabinet Kinergos, auteur d'une étude sur la sécurité routière, décrit ainsi notre hameau :

" Le quartier de l'Hautil est constitué par un habitat diffus, où la verdure est omniprésente. Le bâti du quartier est linéaire, l'agglomération s'étant développée le long de la RD 22 qui provient de Carrières-sous-Poissy et qui se poursuit ensuite dans le Val d'Oise (Boisemont). Le tissu urbain est quant à lui essentiellement résidentiel et pavillonnaire. L'agglomération se décompose en deux zones :

- L'agglomération proprement dite, délimitée par la mare de l'Hautil et la jonction avec la RD 2, qui relie le quartier au centre-ville
- Le bâti diffus, qui s'étend entre le carrefour avec la RD 2 et le carrefour avec le Chemin de la Gueule Rouge, qui mène à Maurecourt et Conflans-Sainte-Honorine.

Cet habitat est encerclé par la forêt de l'Hautil, de part et d'autre de la route départementale. Les deux entrées de l'agglomération sur la RD 22 débutent dans un environnement rural et forestier. Le désenclavement du quartier doit être envisagé vers le centre ville de Triel qui concentre les commerces, les activités culturelles et cultuels ainsi que la gare. "

L'éloignement du centre-ville est vécu pour beaucoup de nos

anciens avec un sentiment d'exclusion. Cet isolement du centre de Triel doit être brisé. On pourrait mettre en place un réseau de taxi-bus reliant le hameau avec le centre (pourquoi le mini-bus gratuit mis en place par la mairie est-il réservé aux personnes âgées de certains quartiers ?) et renforcer les liaisons piétonnières et cyclistes.

"Lorsque nous nous sommes installés en 1978 à l'Hautil, nous avons été séduits par le caractère rural unique à si peu de distance de Paris. Le désenclavement de l'Hautil doit s'inscrire dans un strict respect de l'environnement du hameau."

Robert

Les 3 kms de distance présentent certes un frein au cheminement piéton mais on pourrait améliorer celui-ci en aménageant le chemin du Bois-Roger et en instaurant un passage piéton pour en faciliter l'accès.

De même le manque d'aménagement ne permet pas le développement de l'usage du vélo. Il est regrettable que lors des travaux effectués fin 2002 sur cet axe la DDE n'en n'ai pas profité pour aménager une piste cyclable, la largeur de la route le permettant.

Bien sûr l'on pourrait nous opposer la déclivité importante de la



RD 2. Celle-ci est de 7 %, elle est certes non négligeable mais

pourrait être contournée par le choix judicieux de tracés adaptés à la pente.

### Equipements publics et services

Outre l'école primaire, la cabine téléphonique située à côté de la Chapelle ainsi que les trois boîtes aux lettres (une près de l'ex Closerie des Tilleuls, une vers l'ex Auberge Dauphinoise et l'autre près de l'ex Ferme Joyeuse), représentent les uniques équipements publics présents sur l'Hautil. Ce qui pour un quartier de 700 habitants (nombre extrapolé des listes électorales) est un peu court.



Concernant l'école, le besoin d'une classe maternelle doit être étudié, l'école Célestin Freinet n'assurant que les cycles du primaire.

"Il nous a été impossible d'obtenir de la municipalité le nombre exact d'enfants de l'Hautil qui fréquentent les maternelles. Certes le nombre d'habitations ne grandira pas beaucoup dans le hameau mais compte tenu du renouvellement de la population auquel on assiste et de l'arrivée de jeunes familles, il est vraisemblable que le nombre d'enfants justifierait l'ouverture d'une classe maternelle".

Nathalie

Il est intéressant de noter les habitudes de scolarisations. Outre Célestin Freinet c'est l'école des Hublins qui accueille aussi nos enfants. Pour le collège c'est pour la plupart d'entre eux celui des Châtelaines, à Triel, qui les prend en charge. A l'heure du Lycée le choix est plus large mais aussi plus difficile compte tenu des difficultés de transports.

Poissy offre le lycée Le Corbusier, ou le lycée C. de Gaulle du Technoparc, Conflans (Lycée Jules Ferry), Jouy le Moutier (Lycée de l'Hautil) et Vauréal (Lycée C. Claudel) sont aussi des alternatives. Signalons aussi les établissements privés Notre-Dame de Triel (primaire) et Notre-Dame de Verneuil qui recouvre une primaire, un collège et un lycée.

La municipalité communique avec ses administrés par le biais de trois panneaux d'affichages situés au 53 rue des frères Leiris, au début de la rue d'Ecancourt et devant l'école. On pourrait en ajouter un Allée des Sangliers. De même il serait bon que les associations comme la nôtre disposent librement sur le plateau de panneaux d'affichages ainsi que l'exige la législation, le seul panneau existant (où règne un affichage sauvage) étant situé face à l'école.

### Transports



Choisir un lieu calme et des terrains moins chers implique des dépenses en matière de mobilité. On commence en général par se doter d'un second véhicule.

Malheureusement l'automobile utilise de l'énergie non renouvelable et son impact sur l'environnement est catastrophique. Avec plus de 17 millions de déplacements quotidiens de banlieue à banlieue il est facile d'imaginer les embouteillages et la pollution générée à cette échelle. On compte seulement 1 déplacement en transport en commun pour 11 déplacements en auto.

Sans développement conséquent des transports en communs et sans prise de conscience individuelle, on va vers les 100% voiture.

Il faut trouver des solutions diversifiées : extension des lignes de bus et de trains, usage du vélo et du train, transport mixte voiture - train, promotion du covoiturage.

### Les trains

A Triel, la ligne SNCF Paris-Saint Lazare - Mantes la Jolie permet de rejoindre Paris en 44 mn. Leur fréquence est faible. Il est possible de changer à Conflans Fin d'Oise pour rejoindre le RER A.

Verneuil-sur-Seine permet de rejoindre Saint-Lazare en 25 minutes seulement.

A Conflans fin d'Oise, le RER A permet de rejoindre Paris et au-delà. Les trains SNCF en provenance de Cergy desservent Paris Saint-Lazare via Nanterre-Université. Les trains RER desservent Paris et au-delà via la Défense. Un train toutes les dix minutes aux heures de pointe pour un trajet rapide (Nanterre en 18 minutes et La Défense en 21 minutes).

A Poissy, l'autre embranchement du RER A permet aussi de rejoindre Paris et au-delà. De même qu'un train direct (ou semi-direct) permet de rejoindre Saint-Lazare en 20 minutes.

### Les bus

Quatre lignes d'autobus desservent l'Hautil :

CSO ligne 7 - Poissy Gare - Lainville dessert La Dauphinoise - La Chapelle

CSO ligne 25 - Chanteloup - Poissy Lycée dessert La Chapelle - La Dauphinoise -

Poissy RER

Cars Lacroix ligne 30-27 Verneuil (N-D) - Jouy le Moutier dessert Pont de Triel - Parc aux Etoiles - La Chapelle - La Dauphinoise - La Roche

SITERTA circuit scolaire 4/1 Hautil - Les Hublins - Les Châtelines

“La très faible fréquence des bus est un frein à leur utilisation, on pourrait l'augmenter aux heures de pointe en direction des gares les plus fréquentées comme Poissy.

Compte tenu de son attraction, il est quand même surprenant qu'aucune ligne ne desserve le RER de Conflans Fin d'Oise où les problèmes de stationnement sont quasi insolubles. La municipalité de Conflans a décidé de jouer le 100% transport en commun et supprime chaque année des dizaines de places de parking autour de la gare.”

Vincent.

### Le vélo

Les déplacements utilitaires sont extrêmement réduits sur l'Hautil. L'éloignement des principaux centres (Triel, Chanteloup et Jouy à 3 kms, Conflans à 6 kms), le relief comportant de fortes déclivités (14 % vers Chanteloup, 7% vers Triel), l'absence d'aménagements adéquats (il n'existe pas de bande ou piste cyclable pour les cyclistes de Triel) découragent les plus volontaires qui souhaiteraient utiliser leur bicyclette pour se rendre à leur travail voire pour combiner ce moyen de transport à d'autres comme le train.

Mêmes les trajets scolaires restent marginaux (les enfants de l'école se déplacent aussi parfois à vélo) et bien peu de parents laissent leur enfant partir en vélo pour se rendre à l'école Célestin Freinet, préférant les conduire

eux-mêmes pour des raisons évidentes de sécurité.

Le danger que représentent un trafic automobile élevé (trafic moyen journalier de 5400 véhicules sur la RD22) et des vitesses excessives pour des usagers aussi vulnérables militent pour la mise en place d'infrastructures de voiries adaptées même si la diversité parmi ces usagers amène à prendre certaines précautions lors de l'étude et de la réalisation de ces infrastructures.

Le schéma directeur deux roues fait apparaître enfin un jalonnement cyclable sur la RD22 s'étendant de Chanteloup à la mare de l'Hautil mais pour lequel aucune date de réalisation n'est fixée.

Il est regrettable que la commune de Triel via le conseil général n'ait pas saisi l'opportunité du PDU pour demander la création d'un comité local intercommunal. Le comité d'axe, vainement demandé par le Collectif pour la sécurité routière sur l'Hautil, aurait permis de réunir dans une même structure toutes les municipalités concernées par la RD22 (Triel, Chanteloup, Jouy, Boisemont) ainsi que les conseils généraux des Yvelines et Val d'Oise. Il aurait aussi permis d'obtenir des financements liés à la mise en place du PDU pour la réalisation d'une véritable piste sécurisée.

Il reste encore la possibilité de se rapprocher de Chanteloup car la gare a été retenue comme " pôle générateur de trafic ". Il faut surveiller la création du " Comité de pôle " animé par la SNCF et jouer sur le texte du PDU qui propose un rabattement des vélos dans un rayon de 3 kms autour de la gare par des aménagements sûrs et directs.

#### L'Hautil stoppeur

Ce système mis en place en 1993



permettait à tous les adhérents de l'association de faire de l'autostop en sécurité.

Tous les automobilistes volontaires arboraient un autocollant délivré par BVH sur leur auto. Chaque enfant ou adulte inscrit portait une carte de type carte de crédit. Plusieurs arrêts sur l'Hautil et à l'entrée du centre-ville de Triel étaient matérialisés par un panneau "Hautil Stoppeur". Il suffisait au piéton d'attendre à un arrêt et à l'automobiliste de prêter attention à proximité de ces arrêts, voire de faire l'effort pour passer devant, même si ce n'était pas son chemin le plus direct. Ce système est tombé peu à peu en désuétude, il serait à réactiver, peut-être sous une autre forme.

#### Le covoiturage



Le covoiturage est un service qui consiste à mettre en relation un conducteur et un ou plusieurs passagers afin qu'ils effectuent ensemble un même parcours. Le plus souvent ils habitent le même quartier, ou se trouvent sur l'itinéraire. Pour une zone excentrée et mal desservie par les transports en commun comme l'Hautil l'avantage d'une telle solution est évident. Les covoitureurs se rendent service, la convivialité rend les trajets plus agréables et moins fatigants. Il présente aussi des avantages financiers puisque les frais de carburant peuvent être partagés. D'une façon plus

globale le covoiturage est un moyen de réduire le nombre d'automobiles en circulation aux heures de pointes ; cela peut contribuer à réduire les encombrements et la pollution.

#### **Activité économique**

La fragilité de la forêt qui est une zone naturelle à préserver ainsi que la ruralité du hameau ne s'accommoderaient pas du développement d'une quelconque activité économique. De fait celle-ci est inexistante. L'exploitation ou la sur-exploitation des carrières de gypse a cessée en 1978. Depuis, 379 hectares de la forêt domaniale sont gérés par l'ONF. L'activité économique se résume, côté Triel, en une pizzeria, une brocante, une société de déménagement et à la société Merlet Pesage et côté Boisemont à Siremballage et à un restaurant.

Il n'existe aucun commerce sur le plateau, le manque d'un commerce de proximité, style petite épicerie se fait quand même ressentir. Les commerces les plus proches sont à Triel, Jouy le Moutier, Maurecourt et Chanteloup. Les grandes surfaces fréquentées sont les Champion de Val de Seine et de Jouy, les Leclerc de Carrières et l'Auchan de Cergy. Les grands pôles commerciaux restent les Trois-Fontaines à Cergy, Art de Vivre d'Eragny, la Patte d'oie d'Herblay et Orgeval.

Néanmoins nombre de commerçants de qualité permettent d'éviter de grands déplacements comme Les Caves du Bon Temps et Weldom (bricolage) tous deux situés à Maurecourt. Parmi les commerces qui acceptent de livrer sur l'Hautil, signalons Triel-Fleurs, Franprix et la pizzeria de Triel.

Pour ceux qui sont connectés à internet, il est possible de faire ses courses sans bouger de son

fauteuil.

Imaginez-vous un supermarché à l'Hautil ?

Que les riverains se rassurent ce n'est pas un projet mais...ce serait bien pratique ! Eh bien ce supermarché il existe, je l'ai testé pour vous : Les commandes se font par internet, téléphone, fax ou minitel (catalogue disponible), le règlement par carte ou chèque à la livraison, le choix est celui d'un supermarché, la livraison est à domicile dans le créneau horaire choisi (compartiment réfrigéré pour le frais).

<http://www.telemarket.fr> ou 0 825 00 7000 (Produits Monoprix)

Marie-Caroline

### Activités culturelles, culturelles et de loisirs

De moins en moins d'activité pour la Chapelle qui se meurt un peu plus dans l'indifférence générale. Nous nous habituons à voir ces portes fermées, pourtant elle



est officiellement ouverte aux l'Hautillois qui ont une fête chrétienne à préparer : baptême ou mariage.

Il faut rappeler l'émouvante fête des 50 ans de la Chapelle, cette communion fraternelle qui a uni, l'instant d'une messe, tous les participants. Et bien, pourquoi ne pas demander à un prêtre volontaire, une messe disons mensuelle, en notre chapelle, comme par le passé ?

Les stades ne manquent pas sur l'Hautil, un seul stade de foot est

ouvert librement à tous et encore pour combien de temps ? On y trouve à proximité un petit coin aménagé avec un panier de basket ball.

Le poney club dirigé par Véronique Bocquet est très actif, il dispose de 14 poneys et de 6 chevaux et accueille 84 licenciés cette année.

Le Parc aux Etoiles dirigé par Philippe Gineste est aussi très actif : visite guidée, soirées d'observations, conférences, cours. Il reste un pôle d'attractions fort pour les scolaires. Un partenariat avec Natures et Découvertes a été noué. Il existe une rumeur persistante de projets de développements et d'agrandissements, nous devons être attentifs à ce que l'on ne transforme pas le Parc aux Etoiles en un Luna Park.

Les cyclistes sont éminemment présents sur le plateau de l'Hautil. La grande majorité d'entre eux utilisent leur vélo à des fins de loisir et de tourisme. Le profil de ces cyclistes est très variable. Il y a un peu de ressemblance entre le simple promeneur voire l'usager quotidien et les cyclo-touristes qui empruntent la RD 22 et les axes avoisinants. Le randonneur cyclo-touriste roule généralement en groupe et à vive allure, en sportif aguerri, il préfère rouler sur la chaussée ce qui favorise la vitesse et n'aime pas les obstacles. Le promeneur, habitant l'Hautil ou non, se déplace beaucoup plus lentement, parfois accompagné de ses enfants il se rend chez des amis, au stade, en forêt, près de la mare ou bien encore à la ferme d'Ecancourt. Il apprécie ce mode de locomotion car il introduit de la convivialité et une certaine qualité de vie. Malheureusement pour lui ce type de déplacement n'est pas de tout repos et n'est pas sans danger. Des voitures roulant à vive allure le frôlent s'il emprunte la chaussée, les accotements ne sont guère utilisables car des automobiles les squattent en permanence. Quand les trottoirs sont

aménagés, la hauteur des bordures représente un risque de chute pour les enfants circulant sur la chaussée car sous la pression du flot et de la vitesse des automobilistes ils sont contraints de rouler trop près des bordures.

Bref tout milite pour qu'on se décide enfin à aménager une piste ou une bande cyclable. Malheureusement les aménagements qui ont été récemment réalisés sur la RD 22 ne vont pas dans ce sens.

Pour que l'Hautil redevienne un lieu d'échange où il fait bon vivre, les différents modes de déplacements doivent pouvoir cohabiter de manière conviviale et sûre. Cela suppose un partage de l'espace public et un aménagement des rues (RD 22, RD 2, rue du Cordon, etc..), des carrefours davantage en faveur des piétons et des cyclistes.

L'association pourrait proposer la création d'un club de cyclistes ou vététistes sur l'Hautil. Il faudrait réfléchir aux activités de loisirs à proposer aux adolescents ou à des équipements pour les plus petits. Le projet de parcours santé mériterait aussi d'être relancé.

Enfin nous rappelons que notre association œuvre sans relâche pour animer la vie de quartier et instaurer des relations de proximité. Toutes les actions festives comme le feu de Saint-Jean, le beaujolais nouveau, le méchoui ou la galette des rois s'inscrivent dans cette volonté de briser l'isolement et d'amener une certaine convivialité en rapport avec la campagne et la forêt qui nous entoure.

Un psychologue environnementaliste y verrait un farouche combat du maintien d'une identité collective, historique, culturelle ou paysagère. Nous y voyons simplement un plaisir de cultiver la convivialité, les liens entre les gens et le bien vivre au sein d'un hameau auquel on s'attache.

## Hautil Météo



Depuis décembre 2002 nous effectuons des relevés météo grâce à une station météo automatique. Ses capteurs permettent de mesurer la vitesse et la direction du vent, la pluviométrie, la barométrie, la température et le taux d'humidité de l'endroit où elle est installée.

La station envoie périodiquement ses données à un ordinateur qui les archive et permet d'établir des tableaux et des graphiques de synthèse. L'ensemble de ces mesures est publié mensuellement sur le site internet <http://hautil.free.fr/meteo/>

Vous trouverez ci-après le bilan climatique des derniers mois écoulés :

## Pause littéraire

### Une demi-heure d'enchantement

Une belle soirée, on va se promener dans un lieu formidable, où l'horizon bien découvert laisse voir à plein le soleil couchant, et où l'on observe les objets qui rendent reconnaissables le lieu de son coucher. Le lendemain, pour respirer le frais, on retourne au même lieu avant que le soleil se lève. On le voit s'annoncer de loin par les traits de feu qu'il lance au-devant de lui. L'incendie augmente, l'orient paraît tout en flamme: à leur éclat on attend l'astre longtemps avant qu'il se montre: à chaque instant on croit le voir paraître, on le voit enfin. Un point brillant part comme un éclair, et remplit aussitôt tout l'espace, le

### Septembre

Ce mois de septembre ensoleillé est largement au-dessus des normales saisonnières avec près de 3°C d'excédent concentré sur les températures maximales, les nuits étant assez fraîches mais conformes aux minimales habituelles. A signaler la belle période du 16 au 21 septembre, où les températures flirtent et dépassent avec les 30°. Avec à peine 12 mm de précipitations tombées entre le 6 et le 11, la pluie est largement déficitaire (52 mm pour la normale saisonnière à Paris). La sécheresse des sols n'a pas disparue. Début et fin de mois venteux avec dominante nord-ouest et sud.

### Octobre

Ce mois d'octobre, plutôt frais, est marqué par un coup de froid durant la 3ème décennie. Les premiers gels apparaissent avec une

température minimale de -2.4° constatée le 24. Les précipitations sont pour une fois largement excédentaires, 66.9 mm en 14 jours de pluie, pour une normale saisonnière de 53.2 à Paris. L'automne est bien là. Vents à dominantes nord et nord-ouest.

### Novembre

Relative douceur des températures avec des moyennes supérieures de 2 °C environ aux températures moyennes normales. Il a fait plus de 17° le 23. Aucune journée de gel. Beaucoup d'eau avec 16 journées de pluie et une humidité relative moyenne de 83%. Nombreuses rafales de vent quasi quotidiennes. Dominantes ouest et sud-est. Plusieurs brouillards matinaux sur la vallée alors que le ciel de notre plateau était dégagé.

VdS



voile des ténèbres s'efface et tombe. L'homme reconnaît son séjour, et le trouve embelli. La verdure a pris pendant la nuit une vigueur nouvelle; le jour naissant

couleurs. Les oiseaux en chœur se réunissent et saluent de concert le père de la vie; en ce moment pas un seul ne se tait, leur gazouillement, faible encore, est plus lent et plus doux que dans le reste de la journée, il se sent de la langueur d'un paisible réveil. Le concours de tous ces objets porte aux sens une impression de fraîcheur qui semble pénétrer jusqu'à l'âme. Il y a là une demi-heure d'enchantement, auquel nul homme ne résiste : un spectacle si grand, si beau, si délicieux, n'en laisse aucun de sang-

froid.

Jean-Jacques Rousseau,  
L'Emile

## Collectif pour la sécurité routière sur l'Hautil, où en sommes-nous ?

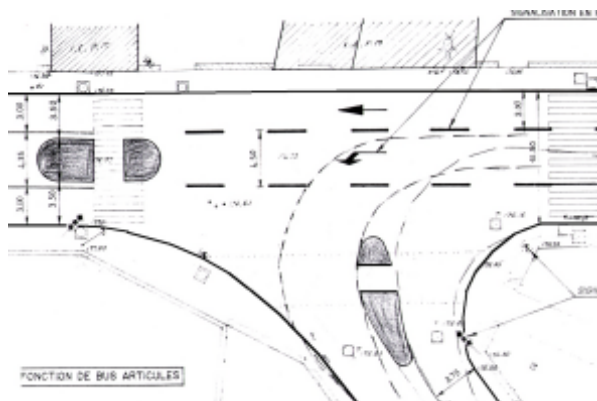
Le 8 octobre, le Collectif a pu rencontrer les représentants de la municipalité et Mlle Criado qui représentait la DDE, le dossier semble relancé. Nous avons plusieurs certitudes, certaines ancrées dans la réalité et d'autres dans les discours. Les premières devraient donner lieu à des réalisations quant aux secondes... Il faudra toute notre mobilisation pour qu'elles deviennent réalité.

Revenons aux premières. La DDE a finalisé des plans qui concernent la zone 30 devant l'école et le carrefour de la Chapelle. La départementale devant l'école va ainsi être rétrécie d'un mètre, elle passera à 6 m de large et des trottoirs sécurisés par des barrières devraient voir le jour. De même, un plateau surélevé sera réalisé sur 25 m dans le carrefour formé par la rue de l'école et la route départementale. La jonction entre la rue du Cordon et la RD22 devrait être modifiée, elle sera plus étroite et perpendiculaire à la route. Cet aménagement, pour lequel un financement conditionnel est prévu en 2003 sera donc probablement réalisé en 2004. Il peut donc être considéré comme acquis au vu des courriers du président du Conseil Général et des études menées par la DDE. Cependant nous avons formulé une réserve

concernant le plateau que les automobilistes rencontreront, en venant de Chanteloup, après une ligne droite de 600 m. Le risque est donc important que certaines voitures soient surprises à une vitesse importante au moment de l'aborder. Quant aux deux roues la crainte est encore plus grande. Le Collectif avait proposé la création d'une demi chicane avant le plateau pour limiter la vitesse avant celui-ci mais n'a pas été entendu,

pour le moment. Cependant, la DDE a confirmé verbalement la viabilité technique et attends que le Maire dépose une demande auprès du Département.

Le carrefour de la Chapelle ne sera pas profondément modifié, les zones dessinées sur le sol seront simplement réalisées en dur, avec un enrobé rouge, et permettront d'empêcher que des poids lourds fassent demi-tour ou que des voitures ne tournent à grande vitesse. Les piétons seront davantage sécurisés et le dépassement en plein carrefour devrait être impossible. Le financement de cet aménagement a été voté par le conseil général et les travaux devraient commencer en novembre ou décembre. La municipalité doit les accompagner par la pose de barrières de protection. Le Collectif a émis une réserve concernant la ligne droite qui n'est pas brisée dans le carrefour



notamment pour les voitures en provenance de Chanteloup et se dirigeant vers Boisemont. La tentation pourra être grande d'accélérer au feu vert et de reprendre de la vitesse.

Secondes certitudes, la municipalité s'engage sur certains travaux, la place Sudreau et la poursuite des aménagements. Les stationnements place Sudreau devraient être aménagés et une solution est

en cours d'élaboration pour que le bus scolaire ne fasse plus de demi-tour sur la départementale. Un arrêt rue du Cordon semble possible et sera d'autant plus réalisable quand la route sera sécurisée. La municipalité s'est engagée à terminer l'étude pour fin décembre et les travaux, au plus tard, fin juin 2004. Mais pour le moment nous en restons aux promesses, qui vont bientôt fêter leur 1 an mais l'engagement a été répété et nous créditions encore l'équipe municipale de notre confiance. Enfin, la municipalité a accepté notre proposition de poursuivre la réflexion sur l'aménagement de la départementale entre le carrefour de la Chapelle et la mare. Nous proposons que soit réduit la largeur de la chaussée et que des stationnements soient créés pour résoudre la situation d'anarchie actuelle. Un tel rétrécissement, associé à une ou deux chicanes, devrait permettre de limiter la vitesse en réduisant l'impression de ligne droite. Nous avons également rappelé la demande des parents d'élèves du collège qui souhaitent la création d'un arrêt de bus au niveau du no 53.

Il restera bien sûr encore à s'occuper des autres axes mais, sans doute redynamisé par l'arrivée d'un nouveau directeur des services techniques, Mr Boudier que nous saluons au passage, le maire de Triel semble disposé à aller plus loin. Mr Houlemare a ainsi évoqué le projet de création d'une entrée de ville au niveau de la mare et l'aménagement de l'accès au parc aux étoiles destiné à s'agrandir. Allons, rêvons, 2004 verra la zone 30, 2005 ou 2006 la poursuite des travaux en direction de Boisemont, 2007... En guise de boutade nous avons souvent dit qu'il nous faudrait dix ans mais que nous ne lâcherions pas le dossier, plus que 7 ans, le collectif y est prêt, l'enjeu le justifie ! Gilles BILLOTTE



## Les sangliers de l'Hautil, un problème ?

Cet automne encore des battues aux sangliers ont été organisées dans les bois de l'Hautil. Depuis longtemps les riverains des bois se plaignent des dégâts occasionnés par nos amis sangliers dont le nombre excessif est aussi considéré comme nuisible à l'équilibre de la faune et de la flore. Ce dossier amène deux points de vues fort intéressants, celui de Pascal Gibert, hautilois membre de BVH et celui de la municipalité de Triel. Les polémiques stériles ne doivent pas masquer le vrai débat: les carences dans la gestion environnementale et agricole de notre massif qui engendrent des déséquilibres du milieu naturel.

"Des sangliers à l'Hautil, il y en a toujours eu. Enfant, mes aïeux me racontaient des histoires assez extraordinaires: l'oncle qui en tua un de 50 Kgs depuis la fenêtre de la Barbannerie, l'autre grand-oncle, moins heureux, qui tomba dans une fosse dissimulée en forêt pour piéger les sangliers, et qui en est mort, les chasseurs qui en avaient blessé un avec du plomb trop petit, et qui accoururent se réfugier à la maison, chargés par la bête furieuse. Moi même il m'arrivait d'en voir, mais assez rarement : une grosse bête noire traverse le sentier devant moi comme un boulet de canon, ou une autre fois une troupe dans la neige en train de chercher les châtaignes m'a laissé passer au milieu sans bouger alors que je faisais mon footing.

### Et maintenant, que se passe-t-il ?

Depuis 3 ou 4 ans, nous sommes confrontés à un surpeuplement qui n'a plus rien à voir avec une densité de population dite "normale". En balade à cheval au crépuscule, il m'arrive d'en croiser plus d'une quinzaine, en plusieurs troupes (le cheval les détecte à l'odeur, et marque l'arrêt de façon typique, ainsi on les voit bien mieux qu'à pied). Dans la plaine il m'est même arrivé de les courser, très rigolo mais dangereux car le sanglier n'apprécie pas du tout ! Les cultures sont dévastées (certains champs de maïs à plus de 90%), les prés sont labourés, voire même les jardins des Hautilois, ou aussi les terrains de sports municipaux à Triel.

### Pourquoi cette pullulation ?

Entre les indications des chasseurs consultés, et mes réflexions personnelles,

on peut citer plusieurs facteurs :

- Une surpopulation qui le pousse à occuper de nouveaux territoires pouvant le nourrir (près des cultures)
- La tempête de 1999 qui a créé des fouillis impénétrables d'arbres tombés et de ronces qui lui permettent de s'abriter le jour ("bauges") et de se reproduire tranquillement. Le fait que certaines parcelles n'aient toujours pas été nettoyées ni exploitées est nettement aggravant (forêt détenue par l'AFTRP à Andrésy par exemple, toujours pas rachetée par le département).
- La multiplication des emprises foncières laissées en friche, qui représentent autant d'habitats favorables (vergers en friches sur Andrésy ou Triel par exemple), en fait un recul de l'agriculture sur de grandes surfaces laissées à l'abandon, et de plus non chassées.
- La pratique de "l'agrainage" (nourrissage en certaines places) par certaines associations de chasse qui cherchaient à les fixer sur l'Hautil, c'est à dire qu'ils ont pu être habitués à être nourris par l'homme, et sont restés puisqu'ils avaient table servie...
- Des tentatives d'élevages privés mal contrôlées, qui en ont laissé s'échapper un certain nombre dans le milieu naturel "libre".

Globalement, il semble que la situation échappe actuellement à tout contrôle. Ce n'est pas dramatique (les dégâts agricoles sont réparables ou indemnisables en principe), mais tout de même préoccupant. Ne pas oublier que le sanglier blessé ou même simplement dérangé, si vous passez avec un chien près d'une laie accompagnée de ses petits, peut vous attaquer, c'est en fait le seul animal potentiellement dangereux qui reste dans nos forêts dites "civilisées".

### Que faire ?

- Signaler les dégâts à la Mairie ou à l'association de chasse locale. L'administration peut alors décider l'organisation de battues dites "administratives", sous contrôle d'un lieutenant de louveterie, pour détruire les animaux en surnombre.
- Préventivement, une clôture électrique assez basse pourra vous éviter le labourage de votre pelouse. Le chien de garde est aussi un bon répulsif.
- Si vous avez un terrain suffisamment grand pour être chassé, vous pouvez lais-

ser 1 ou 2 chasseurs de vos connaissances se mettre à l'affut au crépuscule, en contrepartie vous aurez le plaisir de remplir votre congélateur en toute légalité, et de régaler toute la famille avec une excellente viande (si la bête n'est pas trop âgée);

### Conclusion

Le sanglier est un animal passionnant, mais sa récente prolifération révèle un malaise: notre monde rural péri-urbain est malade, du fait de carences dans la gestion environnementale et agricole de certains territoires, ce qui engendre des déséquilibres du milieu naturel."

Pascal Gibert.



Consciente des avis et intérêts divergents, Amparot Martaud, chargée de l'écologie urbaine, a organisée une exposition sur ce thème, en mairie de Triel :

### "Se comprendre et partager"

L'exposition commence par un dialogue amusant entre le naturaliste en herbe fort naïf qui est accusé de donner de la nourriture aux sangliers pour les attirer, le propriétaire qui se plaint des dégâts occasionnés, "mais que font les chasseurs ?", l'écologiste (un intégriste certainement) qui affirme que les animaux étaient là avant nous et que nous empiétons sur leur territoire, le chasseur à qui l'on prête cette réflexion idiote mais fort délicate "On ne va quand même pas tuer tout ce qui bouge. Sinon dans deux ans il n'y aura plus rien à chasser. En plus il faut payer quand on tue un sanglier !" et enfin le promeneur "surpris devant un panneau annonçant une battue devant son chemin bucolique préféré".

### Morales de l'histoire

Les intérêts des uns ne sont pas les intérêts

des autres mais nous devons cohabiter y compris avec notre environnement naturel. La faune sauvage n'a pas besoin d'être nourrie artificiellement par l'homme. Cela dévie sa nature en provoquant une semi domestication qui peut être dangereuse et bouleverse la régulation naturelle de sa reproduction et la densité de sa population. Ceci est valable pour les sangliers, mais aussi pour les chevreuils, etc.

Chacun peut faire un effort : le propriétaire en clôturant son terrain, le chasseur en tirant un peu plus de gibier qu'habituellement, le promeneur et le naturaliste en respectant les zones de chasse pour que les sangliers ne s'abritent pas dans les secteurs interdits de la forêt.

Les résultats ne seront pas visibles immédiatement, mais la conscience de la nécessité du partage d'un même environnement est indispensable à long terme.

Pendant la saison de chasse 2002-2003. les chasseurs du massif de l'Hautil se sont concertés pour améliorer la gestion de la chasse du sanglier.

Les chasseurs de l'ensemble des communes des Yvelines concernées par le massif forestier de l'Hautil ont pu prendre conscience du problème de la prolifération des

sangliers et des dégâts considérables aux jardins des particuliers, aux terrains de sport, aux bas-côtés des routes. Ils ont ainsi décidé d'une attitude commune et globale ayant pour objectif à la fois de conserver la structure sociale de l'espèce et de diminuer sa population :

- préserver absolument la laie meneuse, car c'est elle qui maintient l'ordre dans la horde. Faute de quoi les petits et les jeunes, non guidés par la mère, font encore plus de dégâts ,
- tirer les petits, bien que les chasseurs n'apprécient pas de tuer les très jeunes animaux
- tirer les animaux isolés.

Le principal mode de chasse a été la battue. Elle a lieu principalement le samedi. Depuis août 2003, la chasse est autorisée le mercredi.

Ce travail commun a permis de tuer 80 sangliers sur le Massif de l'Hautil, pendant la saison de chasse 2002-2003.

Malgré cela, les dégâts ont repris de plus belle dès le mois d'août 2003. Les principaux problèmes restent

- la difficulté d'accès en tout lieu de la forêt : des concentrations locales d'animaux échappent à la chasse dans des réserves ou des sites naturels protégés par leur difficulté d'accès : arbres tombés après la tempête de 1999, zones de carrières acti-

ves...

- la difficulté de réaliser un comptage objectif du nombre d'animaux en raison de leurs déplacements importants. Chaque horde provoque des dégâts considérables et un mécontentement très vif des propriétaires des jardins. des communes dont les terrains de sport sont retournés et des exploitants agricoles affectés, d'autant que les communes et les propriétaires de jardins ne sont pas indemnisés. Les dégâts observés font penser à des densités de population énormes, mais il faut savoir qu'une horde revient toujours au même endroit s'il lui a convenu. Certains propriétaires le savent bien lorsqu'ils voient que leur jardin est ravagé, nuit après nuit, et pas le jardin du voisin. La solution étant alors la pose d'une clôture électrique entourant l'ensemble de la propriété, à condition qu'elle soit vérifiée fréquemment et entretenue.

- En fonction du nombre de sangliers existants et de la surface boisée disponible, la définition d'une densité optimale.

- La méconnaissance des non-chasseurs du comportement des animaux sauvages. Certains pensent qu'en donnant à manger aux animaux, ceux-ci ne feront pas de dégâts à l'intérieur de leur propriété. En fait, ce nourrissage accélère la prolifération des sangliers et offre la possibilité de 3 reproductions en 2 ans au lieu de 2 reproductions en deux ans.

## Bon appétit !

Après cet article on ne vous fera pas l'affront d'une recette à base de sangliers !



Souvent servies en garniture, les châtaignes passent pour un plat original mais roboratif. Rien de tel ici avec la recette d'un gâteau aux châtaignes dont le moelleux et le fondant n'ont d'égal que leur parfum d'automne ..

### Ingrédients

pour 8 personnes environ

- 500 g de purée de marron
- 125 g de sucre en poudre
- 3 oeufs
- 100 g de beurre demi sel, 20 g de beurre pour beurrer le moule
- 1 petite pincée de sel pour les blancs en neige
- 2 cuillères à café d'extrait de vanille liquide

### Préparation

Cassez les oeufs en séparant les blancs des jaunes. Ajoutez la pincée de sel dans les blancs d'oeufs et montez les en neige bien ferme.

Faire fondre doucement le beurre.

Mélangez dans un saladier la purée de marron, les jaunes d'oeufs, le sucre, le beurre fondu et la vanille liquide.



Ajoutez alors, délicatement, les blancs en neige en vous aidant d'une spatule pour bien enrober la pâte et ne pas la "casser".

Beurrer le moule (moule à cake par ex.) et garnissez-le de pâte. Lissez la surface à la spatule.

Mettez au four, à 180° C, et laissez cuire pendant 30 minutes.

Laissez refroidir le gâteau avant de le démouler.

CM.

## Protégeons les abeilles !

Le gouvernement refuse d'interdire le gauchol/imidaclopride malgré les preuves du CNRS et de l'INRA et malgré une injonction du Conseil d'État. Ce produit a déjà décimé et continuera donc d'exterminer les colonies d'abeilles. Cette situation est intolérable. Cette molécule a également des effets toxiques sur l'ensemble de l'environnement (oiseaux, faune aquatique, etc...)

Pour les mêmes raisons, un autre produit: le régent/fipronil, doit être interdit. L'emploi systématique de ces produits hautement toxiques est

en totale contradiction avec le concept d'agriculture raisonnée.

Les soussignés demandent au ministre de l'agriculture l'interdiction immédiate de ces deux produits et une RÉVISION DES PROCÉDURES D'HOMOLOGATION.

Pétition à retourner à l'Union Nationale de l'apiculture Française (UNAF)  
26 rue des Tournelles  
75004 PARIS

## Les amis de nos jardins

Si vous souhaitez agir et rester informé, vous pouvez adhérer à l'association de consommateurs parrainée par Remy Chauvin et Jean Marie Pelt:

TERRE D'ABEILLES  
26 rue des Tournelles  
75004 PARIS



Françoise Magnard

## Rentrée difficile pour nos collégiens

Quand les enfants et adolescents de l'Hautil font leur rentrée au collège, il est de coutume que le bus fasse de même. En effet, même si tous nos enfants aiment les bois, la nature et la marche, aller au collège à pied n'est pas tout à fait au programme.

Cette année, nous avons eu quelques peurs de ce côté là. Dès le premier jour, le bus n'a pas fait sa rentrée, puis une fois faite, il a rencontré de nombreux soucis et une nouvelle grille horaire.



Bref... Les inquiétudes allant bon train, de nombreux parents hautillois ont profité de l'invitation du syndicat intercommunal, le SITERTA, pour aller poser leurs questions.

Cette réunion a eu un franc succès. Les invités étaient nombreux face aux élus et représentants des compagnies de transport. Nous devons également

saluer la présence de Monsieur CAPPE, principal du collège des Châtelines (seul représentant des collégiens).

Il fut question des horaires, du nombre d'enfants par car, des titres de transport, des arrêts et des quelques changements opérés en ce début d'année.

A propos de notre quartier et des enfants de l'Hautil. Nous avons déposé nos inquiétudes alimentées par un début d'année difficile. Il nous a été répondu que ces incidents regrettables ne se reproduiraient plus. Nos enfants bénéficieront-ils de bus neufs ?

Une seconde préoccupation concerne les arrêts. Il n'est point question de solliciter autant d'arrêts que d'enfants mais de leur donner des arrêts sécurisés, éclairés, repérables et cohérents. Il existe en effet, quelques arrêts où les collégiens ne sont pas dans des conditions de sécurité optimale sur cette RD 22 que nous connaissons comme dangereuse.

Les horaires de bus ont été quelque peu bousculés cette année afin de permettre aux collégiens éloignés et proche de Boisemont d'obtenir de meilleures conditions de transport. C'est donc une bonne chose que chacun peut souligner. Face à ce changement, certains parents ont sollicité un nouvel arrêt au 53 de la rue des frères Leiris qui permettrait à plusieurs enfants de prendre leur car sans avoir à traverser notre

fameuse départementale. Madame Thiévon, élue de Triel et responsable du SITERTA ainsi que les représentants des compagnies de bus se sont engagés à faire une étude et à nous faire part des résultats.

A ce jour, nous attendons toujours les résultats de l'étude concernant un nouvel arrêt... Faudra-t-il attendre la prochaine rentrée pour faire la même demande et qu'on ait une nouvelle promesse d'étude ?

Je ne voudrais pas clore cet article sans parler d'une demande que je trouve pertinente en qualité d'habitant de l'Hautil. Il a été question des lycéens. Chacun sait que les lycéens hautillois doivent se débrouiller avec les bus existants, c'est à dire avec peu. Il n'y a pas de transports scolaires au delà du collège !!! Un parent hautillois demandait donc la possibilité pour ses enfants, et ceux des autres bien entendu, de profiter du bus du collège. Et bien sachez que tout cela est impossible : on ne mélange pas les collégiens et les lycéens ! Encore une histoire de " gros sous ".

Voilà donc une réunion où les promesses n'ont pas encore vu l'ombre d'une réponse. C'est à nous, parents, de suivre ou de poursuivre nos élus pour obtenir des conditions de transports de qualité à nos enfants.

Catherine Kerdolo

## Réunion de quartier avec la Mairie

### Exit la zone naturelle ...

Jean-Yves Six, chargé de l'urbanisme, évoque le nouveau PLU de Triel ainsi que les problèmes d'assainissement. Le plus grand changement pour notre hameau est qu'il passe en zone urbaine, ainsi il n'y aura plus de surface minimum pour bâtir. "C'est un changement très important qui a été fait surtout pour redensifier les centres urbains, pour quelques terrains cela laissera des opportunités." mais le maire-adjoint de préciser "Comme on n'a pu jouer sur cette surface minimum, on jouera sur d'autres paramètres car il ne s'agit pas de densifier un secteur comme l'Hautil." .. ouf on a eu chaud !

### Assainissements autonomes, débrouillez-vous ...

"En 1999 on a défini un programme d'assainissement. Seule est prévue à l'Hautil la rue de la Chapelle, mais pas avant 2006." Pourquoi une seule rue à l'Hautil, parce que l'Agence de l'eau qui subventionne les travaux le fait en étudiant le ratio coût et nombre de personnes desservies ! et là on a tout faux. Vous pouvez toujours essayer d'obtenir des subventions. N'hésitez pas à contacter Estelle Gautier qui est au service de l'urbanisme (dites-bien que c'est de la part de Jean-Yves).

### Carrières, on enquête ...

" Concernant le PPR des carrières, la première vague d'expropriation est terminée, il doit y avoir tout au plus deux contentieux. Aujourd'hui on en est à la deuxième vague d'expropriation qui touche les coteaux, zone des Bois-Rogers, et qui en est au stade de l'enquête publique. "

### Nouveau pont, une petite étude ..

Pour mesurer les effets du nouveau pont la commune va faire appel à un cabinet spécialisé. Jean Rafton, en charge des problèmes de sécurité routière : " Des outils destinés à mesurer les flux et leur variation ont d'ores et

déjà étaient installés rue Paul Doumer."

### Sécurité routière, un dossier qui roule ...

Le maire intervient pour évoquer ses engagements de mettre des zone 30 dans tous les secteurs où il y a des écoles "cela va être bientôt fait avec l'école Célestin Freinet". Il évoque le programme élaboré entre la municipalité, le collectif pour la sécurité routière sur l'Hautil et la DDE. "On travaille ensemble pour essayer d'améliorer la sécurité dans ce quartier que l'on peut qualifier de campagnard. On a déjà réussi à traiter deux intersections avec des aménagements, il y en aura deux autres qui vont être traités en 2004 et puis on continuera en 2005 puis en 2006. De même pour le Rd2 face au Parc aux Etoiles un aménagement sera réalisé dès que possible."

### Forêt, accès interdit ...

M. Rafton explique pourquoi on ne rend pas la forêt aux promeneurs, il évoque les 2 accidents récents où des personnes sont tombées dans des fontis. " Si vous avez des enfants et avez envie de prendre des risques, on fera tout pour que vous ne les preniez pas. On a mis plus 100 pancartes mais déjà une trentaine ont été arrachées. "

### ... pas pour tous

Le maire intervient en réponse à L. Fréjaville et V. Di Sanzo qui avaient fait remarquer les passe-droits dont profitaient certains. " On peut difficilement empêcher les propriétaires d'aller sur leurs terrains, il y vont à leurs risques et périls. Souvent les chasseurs sont des propriétaires de terrains dans l'Hautil et signent une décharge de responsabilité vis à vis de la mairie. "

### Et si on réhabilite ...

Mr le maire évoque ses projets pour la forêt. Il a proposé à l'agence des espaces verts de cartographier les parties de l'Hautil qui se sont déjà effondrées.

Afin d'imaginer une réhabilitation partielle de la forêt après comblements. " En attendant que des zones soient sécurisées nous appliquons le principe de précaution que vous avez tous en têtes et que vous nous demandez parfois d'appliquer (je ne vois vraiment pas à quoi il fait allusion..) et nous sommes amenés à tout interdire. "

Bien Vivre à l'Hautil trouve cette interdiction abusive, il faut relativiser les dangers : un piéton qui longe la RD22 court énormément plus de risque qu'un promeneur dans les bois. Et puis tous les terrains ne sont pas minés.

### Vous avez demandé la police, ne quittez pas ..

Monsieur Rafton signale qu'en cas de troubles à l'ordre public il faut appeler la police nationale, le 17. " Et c'est Poissy qui intervient.

### Faites provision de boules quiès ..

Amparot Martaud, chargée de l'écologie urbaine, évoque les nuisances aériennes. Depuis mars 2002 les couloirs aériens ont été modifiés. On a en moyenne 285 avions par jour. Avant ils prenaient tous l'axe de l'Hautil pour se diriger vers Roissy. Depuis cette date 120 parmi les 285 passent au-dessus du centre ville (que l'on remercie au passage de partager un peu nos soucis). Le nombre de personnes survolées a diminué très légèrement. " Mais la DGAC donne ses résultats pour des altitudes très larges de 0 à 3000 mètres. Avec des paliers différents, on s'aperçoit que la situation a empiré pour les faibles altitudes. On a ainsi plus 139% à moins de 1000 mètres. " Triel a adhéré à l'ACRENA, l'association des communes pour la réduction des nuisances aériennes. Ce qui a permis de pouvoir faire effectuer des mesures. " On sait par exemple qu'à Triel il y a 10% des avions qui sont au-dessus de 65 dB, ce qui est énorme. On a obtenu aussi que l'axe MOSUD (NDLR: couloir aérien qui passe au-dessus de nos têtes et qui est utilisé par les avions pour se poser à Roissy face à l'est) soit fermé de 22h20 à 6h00. Mais la chose la plus inquiétante

est l'abandon du projet du 3ème aéroport par le gouvernement car l'augmentation du trafic aérien est de 5 % par an. Cela veut dire qu'en 2020 on aura plus de deux fois plus d'avions qu'aujourd'hui. "

Mr le Maire intervient pour signaler qu'ADP mettra à la disposition de la ville un appareil de mesure pour mesurer à la fois le bruit et l'altitude. " Mais, comme l'a rappelé le sénateur Gournac, le vrai problème aujourd'hui tient aux approches qui sont beaucoup plus longues en France qu'à l'étranger (60 kilomètres contre quelques kilomètres) "

#### **A nos jeunes désœuvrés ..**

Joël Mancel, chargé de la jeunesse et des sports, répond à L. Fréjaville qui avait fait remarquer que les jeunes s'ennuient à l'Hautil. " C'est que les installations et notamment le centre multi-sports est situé près du centre-ville. C'est une structure qui est ouverte à tous et en libre-service. Nous avons l'intention d'en installer un sur l'Hautil, pendant ce mandat je l'espère (nous aussi), et qui permettrait d'apporter aux jeunes une réponse à leur désœuvrement. "

#### **Stades, accès interdits ...**

Le maire intervient pour signaler que les terrains engazonnés ont été interdits hors associations sportives. En réponse à un habitant qui reprochait l'interdiction d'accéder aux stades : " on a autorisé le terrain stabilisé mais les jeunes continuaient à utiliser les autres terrains. L'idée serait de permettre l'utilisation de l'aire qui sert actuellement de parking, sans être un terrain aménagé cela serait plutôt un champ mais c'est mieux que rien. Il est prévu de clôturer totalement l'espace Chirac sur l'Hautil en raison du vandalisme et des sangliers qui viennent labourer les pelouses "

V. Di Sanzo demande qu'à défaut de créer un espace jeune sur l'Hautil on pourrait faciliter le déplacement des enfants et ados vers l'espace jeunes du centre-ville. Michel Fournier rappelle que dès 2001, un transport en

commun avait été mis en place à l'Hautil, avec un car qui reliait le centre ville, mais qui n'a pas fonctionné faute de personnes intéressées. V. Di Sanzo suggère que le bus n'est peut-être pas la meilleure solution et qu'il faut réfléchir à autre chose comme le taxi-bus.

#### **Transports, peut mieux faire !**

Sont évoquées la ligne de bus no 7 qui dessert la gare routière de Poissy et comporte 2 arrêts sur l'Hautil, à la chapelle et l'ex auberge dauphinoise. Et la ligne 30-27 des cars Lacroix qui est une ligne qui vient de Jouy le Moutier d'un côté et de Boisemont de l'autre et qui est à destination de l'école Notre-Dame de Verneuil. Il y a des arrêts au Chemin de la Roche et au Parc aux Etoiles mais aussi au pont de Triel. C'est donc une possibilité de descendre au centre ville.

#### **Commissariat, prions saint Sarko**

Le projet du commissariat est évoqué, il semblerait que le commissariat de police soit programmé pour 2004. Il y a accord avec la Direction Centrale de la Police sur le secteur d'implantation du commissariat, ce sera sur un terrain situé dans l'emprise foncière de la base de loisirs. " On attend un arrêté ministériel de création de circonscription (Triel, Vernouillet, Verneuil et Vaux) qui permettra de programmer des effectifs. Compte tenu de la population concernée il devrait y avoir entre 70 et 80 fonctionnaires. "

#### **Intercommunalité, deux études, deux ...**

Le projet est débattu au sein du SIEP (Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de la Boucle de Chanteloup) élargi qui comprend aussi les communes de Carrières sous Poissy, Chanteloup, Andrésy et Chapet. Mais les études s'enchaînent aux études, le cabinet RTC va s'occuper d'étudier la pertinence du périmètre de l'intercom et KPMG a été mandaté pour étudier l'aspect juridique et financier. Les résultats de l'étude sont attendues pour le printemps 2004. " On devrait pouvoir présenter aux

conseillers municipaux et à la population un vrai projet et on peut imaginer qu'avant ou après les vacances 2004 on décide de la création d'une communauté de communes afin de démarrer en 2005. "

#### **T'as pas cent balles ?**

Au sujet des finances, M. le Maire évoque la faiblesse de la taxe professionnelle et celle de la dotation globale de fonctionnement (700 fr par personne alors que la moyenne est de 1200 fr) qui le contraignent à des économies et à une grande rigueur de gestion. " La priorité est donc de créer des activités. On a commencé par ouvrir le petit hôtel d'entreprises à côté de la gendarmerie et qui accueille des entreprises plutôt du tertiaire. J'espère que l'on va mettre en oeuvre l'aménagement des deux zones qui sont situées de chaque côté du pont et surtout la ZAC Sud qui est le grand projet de Triel. Nous pourrions y créer deux zones d'activités, une de 20 hectares au débouché du pont, et l'autre dans l'écopole, à côté de l'usine du SIVA-TRU où l'on a 5 hectares. "

Les impôts augmenteront. " On sera obligé d'augmenter le taux des taxes cette année, depuis 7 ans nous n'y avons pas touché mais nous devons faire face aux transferts de responsabilités et au poids des 35 heures. "

#### **En résumé ...**

Bientôt nos jeunes, interdits d'accès aux stades et à la forêt, interdits d'accès (faute de transport) aux équipements situés au centre-ville, n'auront plus comme aires de jeux que la rue ! heureusement on s'empresse de sécuriser les routes de l'Hautil. " Dépenses, toujours dépenses pour Triel, ne rien faire ou faire si peu pour l'Hautil, tel paraît être le mot d'ordre " écrivait déjà le 26 juillet 1900, le Comité pour la défense des intérêts de l'Hautil. Depuis, rien ne semble avoir changé.

VdS, 17 octobre 2003

( Le compte-rendu intégral est disponible sur notre site internet. )

## Le Poisson d'Avril



**Président : Guy THOMIN**  
**Secrétaire : Yolande BERTRON**  
**Trésorier : Jean Luc GALLAIS**

### Qu'est ce qu'une AAPPMA ?

Les AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) établies sous le régime classique de la loi de 1901, c'est à dire du régime statutaire des associations classiques à but non lucratif. Les quelques 4200 AAPPMA de France ont pour objectif de contribuer à la surveillance de la pêche, à l'exploitation des droits de pêche, du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques dont elles disposent, le tout en fonction des dispositions de l'article L.234.3 du code rural. Elles sont dépositaires d'une sorte de délégation des pouvoirs publics.

L'AAPPMA du Poisson d'Avril de Triel sur Seine est créée en mars 1924 par le président de l'époque Monsieur Lucien PICARD, après bientôt 80 ans elle est toujours active.

Notre bureau aujourd'hui comporte 12 membres qui s'efforcent d'être le plus souvent possible au bord de l'eau pour y pratiquer leur activité favorite sur les lots attribués et loués par l'état sur la Seine ainsi que par la municipalité à la mare de l'Hautil.

Les sociétaires sont au

nombre d'une centaine à la mare et plus de 300 ayant le permis national, pour pêcher sur la mare une carte spécifique est obligatoire, elle vaut 20 euros pour l'année elle est en vente au magasin Loisirs et Pêche de Vernouillet, à noter la gratuité pour les jeunes de moins de 16 ans et pour les conjoints.

Nous sommes résidents sur la mare de l'Hautil depuis maintenant 2 ans, la première chose que nous avons faite c'est bien sûr d'aller dans le jargon des pêcheurs tremper du fil, ce qui nous a permis de faire l'inventaire de la population piscicole évaluée à une dizaine d'espèces de poissons :

gardons, carpes, rotengles, tanches, goujons, petites brèmes, perches, poissons chats, chevesnes, carassins et des tortues (celles que l'on achète toute petites pour les enfants et qui quand elles grandissent deviennent vite envahissantes, pour finir elles se retrouvent dans des plans d'eau comme notre mare).

Nous avons ajouté 2 espèces absentes de la mare, des brochets et des truites et pour finir nous avons remis l'année dernière 100 kg de tanches, autant de gardons, 10 kg de goujons ainsi que quelques grosses car-

pes, le but de cette remise de poissons est de limiter la consanguinité et de maintenir une population pour le plaisir de nos adhérents.

Après le plaisir de la pêche est venu celui de l'entretien qui était assez conséquent :

- abattage des arbres qui étaient morts dans toutes leur parties supérieures,
- élagage des chênes,
- nettoyage des fonds ou nous avons retrouvé une vieille barque,
- nettoyage des abords

Il reste encore beaucoup à faire pour que ce lieu retrouve son charme d'antan pour le plaisir de tous promeneurs ou pêcheurs et dame nature ne nous fait pas de cadeau en repoussant sans arrêt sur terre et dans l'eau !!!

Nous ne manquons pas de projets qui avant de voir le jour devront trouver finances, le curage de la mare fait sûrement partie des plus compliqués et onéreux.

Le Poisson d'Avril est flatté et heureux d'avoir présenté ses activités et projets au Planitre.

Guy Thomin



## Une page d'histoire, les trous d'eau à l'Hautil

L'on peut classer en quatre catégories les trous d'eau :

- la mare ;
- les abreuvoirs ;
- les lavoirs ;
- les trous d'eau qui étaient destinés à servir de réserve d'eau en cas d'incendie.

### La Mare :

Cette mare est de forme circulaire et son fond est pavé. Sa conception ressemble à celle de la Pièce d'eau des Suisses de Versailles et l'on est en droit de supposer qu'elle date de la même époque (à Versailles, ce sont des Suisses qui l'on construite, d'où son nom).

Selon les documents en ma possession, en 1805 la mare dépendait du Domaine de l'Etat, elle était louée à Monsieur Eugène HEBERT, qui avait également les étangs en location, et celui-ci demandait l'autorisation au Préfet de " porter le poisson sortant de ces étangs aux Halles de Paris ".

En 1829, le bail de location venant à expiration, une nouvelle adjudication devait être ouverte.

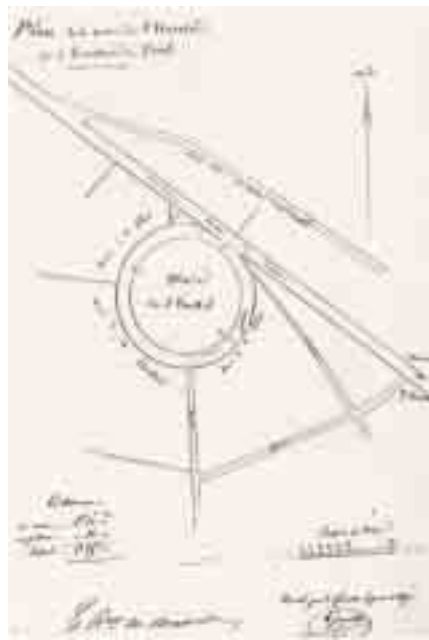
En 1839, une nouvelle adjudication avait lieu, et c'était Monsieur BENIER qui devenait locataire moyennant une redevance annuelle de 69 francs (somme approuvée par la Préfecture).

En 1848, une expertise est demandée par arrêté du Préfet de S & O, et Monsieur GIRARD, géomètre expert procède à cette expertise et à la levée du plan de la mare, en présence du Receveur des Domaines, du Secrétaire de Mairie et du Garde-Champêtre. Il ressort que la surface couverte d'eau (la mare) est de 1 ha 3 a, et celle de la portion de pâture (le tour de la mare) de 56 a, soit un total de 1 ha 59 a.

L'estimation de l'ensemble ressort à 1449 F. La location a été l'objet d'un bail de 9 ans à partir du 1er août 1848 et adjugée à Monsieur DROZ pour un montant annuel de 61 F, et selon un

cahier des charges.

En 1879, un procès-verbal est dressé à l'encontre de Monsieur HUE, propriétaire, par le Garde-Champêtre pour la pose d'une barrière sur le chemin entourant la mare.



En 1880, dans un acte relatif à un litige (barrière élevée sur le chemin faisant le tour de la mare), l'on trouve Monsieur HUE comme propriétaire, et il est indiqué : " Cette propriété a été acquise par Monsieur Hue de Monsieur le Comte LAPIC le 7 octobre 1877, Monsieur le Comte LAPIC père avait acheté cette mare et le terrain qui l'entoure du Domaine de l'Etat aux termes d'un procès-verbal d'adjudication en date du 6 avril 1856 ".

Il faut attendre l'année 1918 pour trouver dans les délibérations du Conseil Municipal de TRIEL des 3 et 14 novembre 1918, présidés par le Maire Monsieur DUBOIS, pour que Monsieur MARTIN, propriétaire de la mare, propose à la Commune de TRIEL de la lui vendre pour un montant de 4000 F .

La Commune, devenue propriétaire, loue la mare à un particulier.

Le dernier locataire est Monsieur BARBEY, marchand de chaussures à

MEULAN, qui décide de ne pas renouveler le bail, et la Commune décide de confier la gestion de la mare à la Société de Pêche de Triel, en laissant son accès libre aux Triellois.

### Les abreuvoirs :

A la demande du Maire, qui veut acquérir un terrain pour la construction d'un abreuvoir, un procès-verbal est établi :

" Procès-verbal du 27 novembre 1865 d'estimation d'une portion de terrain à acquérir pour l'établissement d'un abreuvoir à l'HAUTIL " :

" Monsieur VALLIN Philippe François, propriétaire à TRIEL et Monsieur HUCHE Louis Félix, marchand de bois propriétaire à l'HAUTIL commune de TRIEL, tous deux de ce chargés par Monsieur le Maire, ont procédé à l'estimation d'une portion de terrain à acquérir à l'HAUTIL commune de TRIEL pour l'établissement d'un abreuvoir Cette portion tient d'un côté et d'un bout au vendeur, d'autre côté à Nicolas Gilles HUCHE et d'autre bout au chemin de l'HAUTIL à ECANCOURT ".

Un avis du Maire de TRIEL en date du 20 septembre 1887 prévient les habitants que le jeudi 22 courant à cinq heures du soir, sera close l'enquête de huit jours ordonnée par Monsieur le Préfet pour l'acquisition par la Commune d'un terrain sur l'HAUTIL pour l'établissement d'une mare à laver.

Un autre avis du Maire de TRIEL en date du 19 janvier 1888 informe que les entrepreneurs de terrassement de TRIEL et de CHANTELOUP sont prévenus que le dimanche 22 janvier à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé en la Mairie de TRIEL, à un marché au rabais pour l'établissement d'une mare dans le terrain acquis par la Commune de Monsieur ROBERT, au bord de la route départementale de l'HAUTIL..

(à suivre)

Pierre Grand

## Brève

### Composition du bureau BVH

Nous avons le plaisir d'accueillir Anne Gaffory qui vient de rejoindre le bureau de BVH dont la composition est désormais la suivante :

Lionel Fréjaville (président), Mike Close (vice-président), Claude Barouh (environnement), Vincent Di Sanzo (secrétaire et communication), Fabrice Dorison (animations), Anne Gaffory, Patrick Gatefait, Robert Landsberger

(sécurité routière), Roland Magnard (trésorier), David Sellen-Burghraeve

Nous rappelons que l'association est ouverte à tous les l'Hautillois. N'hésitez pas à nous rejoindre.

## Lignes de bus desservant l'Hautil

Ligne CSO no 7 : Poissy - Lainville - Limay - Aincourt						
	lun au ven	ven	lun au jeu	lun au ven		
Poissy Peugeot	13h11	-	-	20h32		
Poissy RER	13h15	15h44	17h39	20h36		
La Dauphinoise	13h36	16h05	18h00	20h55		
La Chapelle	13h39	16h08	18h03	20h58		
La Chapelle	4h44	7h33	12h04			
La Dauphinoise	4h47	7h36	12h07			
Poissy Peugeot	5h10	-	12h31			
Poissy RER	-	8h01	12h27			
Ligne CSO no 25 : Chanteloup - Poissy Gare						
	lun au ven	samedi	(jours de classe)			
La Chapelle	7h25	7h45				
La Dauphinoise	7h28	7h48				
Poissy RER	7h58	8h10				
Poissy Lycée	8h17	8h20				
	mer	mer	lu-ma-je-ve	samedi	(jours de classe)	
Poissy Lycée	12h50	13h15	17h05	12h40		
Poissy RER	13h03	13h28	17h20	12h53		
La Dauphinoise	13h22	13h47	17h42	13h09		
La Chapelle	13h25	13h50	17h47	13h12		
Lacroix Ligne 30-27 : Verneuil ND - Jouy le Moutier (via Boisemont - Vauréal)						
	lun au ven		(jours de classe)			
La Roche	8h03	-				
La Chapelle	-	8h02				
Parc aux Etoiles	8h04	8h04				
Pont de Triel	8h10	8h10				
Verneuil ND	8h20	8h20				
	lu-ma-je-ve	lu-ma-je-ve	lu-ma-je-ve	mercredi	mercredi	mercredi
Verneuil ND	16h45	16h45	17h45	12h45	12h45	16h45
Pont de Triel	16h55	16h55	17h55	12h55	12h55	16h55
Parc aux Etoiles	17h01	17h01	18h01	13h01	13h01	17h01
La Chapelle	17h03	-	18h03	-	13h03	17h03
La Roche	-	17h03	-	13h03	-	-
La Dauphinoise	17h04	-	18h04	-	13h04	17h04
SITERTA Circuit 4 / 1 : Carrières Triel / Verneuil Triel Carrières (uniquement primaires et collège)						
	aller lundi à vendredi		retour lun mar jeu ven		retour mercredi	
Lottiss de l'Hautil	7h41	16h39	17h39	13h04	13h07	
La Dauphinoise	7h42	16h38	17h38	13h03	13h06	
La Chapelle	7h43	16h37	17h37	13h02	13h05	
77 r. Frères Leiris	7h49	16h35	17h35	13h00	-	
Les Hublins	7h57	16h23	17h23	12h48	12h59	
Les Châtelines	8h05	16h20	17h20	12h45	12h56	



attention, nous ne mentionnons pas tous les arrêts et les horaires sont donnés à titre indicatif.

### Pour tous renseignements

CSO : 01.39.79.97.97  
LACROIX : 01.30.40.50.56  
SITERTA : 01.39.22.36.12

### Enquêtes sur les transports urbains

Notre association vous invite à compléter un sondage concernant les transports urbains. Ceci a pour but d'identifier les besoins de transports en commun sur l'Hautil et à mesurer l'intérêt pour des services alternatifs comme le covoiturage ou l'Hautil Stoppeur. Nous vous remercions à l'avance pour votre collaboration et vos suggestions.

Si vos souhaitez obtenir d'autres formulaires contactez un membre du bureau ou bien imprimer le depuis <http://hautil.org> rubrique Téléchargement

Veillez noter que cette enquête est à l'initiative de BVH.

Le bureau



## Hautil Pratique

### Numéros utiles



Pompiers de Triel-sur-Seine :	01 39 70 71 76
Pompiers	Le 18
Police Secours	Le 17
Gendarmerie	01 39 74 52 12
Commissariat de Poissy	01 39 22 27 27
SAMU	Le 15
Hôpital de Poissy - Urgences	01 39 27 51 17
Hôpital de St. Germain - Urgences	01 39 27 41 00
Hôpital de Meulan - Urgences	01 30 22 43 33
Centre Antipoison (Paris 10 ième)	01 40 37 04 02
Ambulance Poissy	01 39 65 12 38
Ambulance Verneuil	01 39 65 71 92
GDF Sécurité / Dépannage	01 39 75 18 18
EDF Sécurité / Dépannage	01 39 75 19 19
SIVaTRU (Questions " Tri sélectif")	01 39 27 08 71
Office Nationale de la Chasse	01 44 15 17 17
Mairie de Triel-sur-Seine	01 39 70 22 00

Av. du Général Gallieni (direction de la Gare).

Horaires d'ouverture :

les samedi, dimanche et lundi  
du 1er avril au 30 septembre, 9h-12h30 et 14-19h  
du 1er octobre au 31 mars, 9h30-12h30 et 14-17h

le vendredi  
du 1er avril au 30 septembre, 14-19h  
du 1er octobre au 31 mars, 14-17h

accepte les verres, plastiques, piles, peintures, huile de vidange, cartons, encombrants, tontes de gazon et petits gravats.

gratuit pour les habitants de Triel, carte d'entrée avec photo d'identité.

### Déchetterie de Triel

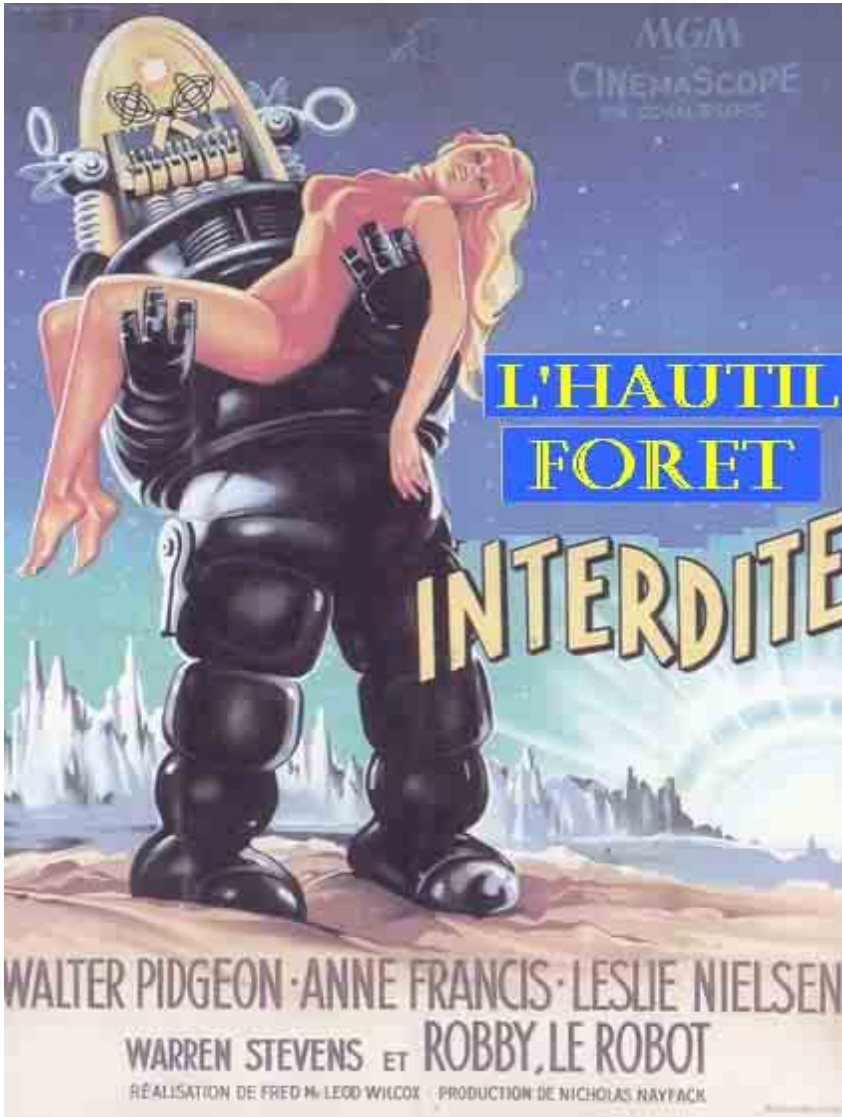


Ont collaboré à la réalisation de ce numéro du Planitre :

Gilles Billotte, Marie-Caroline Brunel, Michael Close, Vincent Di Sanzo, Lionel et Nathalie Fréjaille, Pascal Gibert, Pierre Grand, Catherine Kerdolo, Robert Landsberger, Françoise Magnard, Catherine Meresse, Guy Thomin.

Mise en page : Vincent Di Sanzo

Contact : [planitre@hautil.org](mailto:planitre@hautil.org) ou tél : 06.12.72.06.97



## Forêt interdite

(suite de l'édito)

### A vos claviers, à vos crayons !

Si vous désirez faire passer un article dans le Planitre, n'hésitez pas à nous le faire parvenir par courrier ou par e-mail : planitre@hautil.org

Nous serions ravis d'accueillir dans l'association les familles récemment installées à L'Hautil ainsi que, bien évidemment, ceux et celles d'entre vous qui n'ont pas encore renouvelé leur adhésion. C'est ensemble que nous pouvons améliorer la sécurité routière dans notre hameau et préserver notre cadre de vie.

Il vous suffit d'établir un chèque de 15 €, pour une famille, (9 € pour les personnes seules), à l'ordre de l'association "Bien Vivre à L'Hautil" et de le glisser dans la boîte à lettres du Président ou de l'adresser au Trésorier Roland MAGNARD, pour que votre famille soit inscrite. Un reçu vous sera adressé.

#### BIEN VIVRE A L'HAUTIL - ADHESION 2004

A retourner à : Roland MAGNARD, 13 Chemin de l'Ecole, 78510 Triel-sur-Seine  
ou à Lionel FREJAVILLE, 4 allée Claude Monet, 78510 Triel-sur-Seine.

Nom : ..... Prénom épouse: .....

Adresse: ..... Prénom époux : .....

.....  
.....

Tél : ..... Email : .....

Adhésion à régler par chèque à l'ordre de BVH :

- Famille, 15€
- Individuel, 9€